

AVRIL 1943

No 351

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
PUBLICATION MENSUELLE

---

ILS SONT L'AVENIR!

# Le problème des jeunes

qui ne fréquentent plus l'école

(Enquête de la J. O. C.)

BIBLIOTHÈQUE  
SANT-SUPIRE

Prix: 15 sous

---

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
MONTRÉAL

Direction:

SECRETARIAT DE L'É. S. P.  
1961, rue Rachel Est

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE  
4260, rue de Bordeaux

1943

TOUS DROITS RÉSERVÉS

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'École Sociale Populaire.*  
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2<sup>e</sup> édition, 1913). Arthur Saint-Pierre  
15. *L'Encyclopédie « Rerum notarum ».* S. S. Léon XIII  
18-19. — *Contre l'alcool* Dr Joseph Gauvreau  
20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P. S. S.  
30. *L'Utopie socialiste — I.* . . . . . XXX  
33. *Les Ecoles maternelles.* R. P. Daly, C. S. S. R.  
40. *Les Syndicats socialistes et neutres.* R. P. Trudeau, O. P.  
46. *A propos d'immunités.* R. P. Gonthier, O. P.  
51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.  
53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.  
55. *Le Comptoir coopératif.* Anatole Vanier  
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.  
62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.  
76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.  
86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert  
87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.  
88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier  
91. *L'Action sociale.* Antonio Perrault  
92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.  
94. *Programme d'action sociale.* Edouard Montpetit  
96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-F. Paquet  
97. *Syndicats patronaux.* Abbé Émile Cloutier  
100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert  
102. *La Question des chemins de fer.* XXX  
103. *Les Caisses Desjardins: œuvre sociale.* Wilfrid Guérin  
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.  
106. *Réformes scolaires.* E. S. P.  
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe  
108. *La Gaspésie.* J. W.  
110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.  
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan  
112. *Le Charbon au Canada.* Paul Chartier, S. J.  
113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.  
115. *Les Trois Étapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert  
116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.  
118. *La Mortalité infantile.* Dr Joseph Gauvreau  
120-121. *Le Chômage.* Gérard Tremblay  
122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.  
124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Lafèche  
125. *L'Apprentissage.* E. S. P.  
126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné  
128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.  
129. *L'Art ménager.* Abbé Arm. Beauregard  
130. *Le Domaine rural canadien.* Georges Bouchard  
131. *Les Paysans de France.* Georges Bouchard  
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélar Dugré, S. J.  
133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.  
135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis  
136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX  
138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis  
139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.  
142. *L'Éducation de la Justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.  
143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salmans, S. J.  
144. *L'Actionnariat syndical.* Max Turmann  
145-146. *Le Conseil national d'Éducation.* C.-J. Magnan  
147. *Jeunes d'autrefois, jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.  
148. *Éclaireurs canadiens-français.* R. P. Adélar Dugré, S. J.  
149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.  
151. *L'Atelier syndical fermé.* Alfred Charpentier  
155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante  
156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.  
158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Émile Farley, C. S. V.  
159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.  
161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin  
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX  
163. *La Réforme du calendrier.* J.-H. Richardson  
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne.* Georges Bouchard

# Le problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école

## Introduction

La guerre mondiale, qui sévit depuis plus de trois ans, nous a fait graduellement oublier plusieurs problèmes vitaux, essentiels de l'après-guerre. Ce n'est pas tout pour le Canada de remporter la victoire, de gagner la guerre, il lui faut « gagner la paix ».

Parmi ces problèmes, l'un des plus importants est celui des jeunes de moins de seize ans qui ne vont plus à la classe. Bien qu'il existe depuis assez longtemps en notre pays, ce problème est devenu beaucoup plus alarmant à la faveur de la guerre. On semble s'en désintéresser et même l'ignorer. Les jeunes sont de plus en plus laissés à eux-mêmes. Quel triste avenir on leur prépare, ainsi qu'à toute la société.

La J. O. C., mouvement de jeunes ouvriers fondé et conduit pour eux et par eux, a fait une vaste enquête depuis deux ans sur la situation des jeunes de la classe ouvrière qui abandonnent l'école avant l'âge de seize ans. Déjà la J. O. C. a fait beaucoup pour remédier à cette triste situation. N'aurait-elle fondé que son service de la Pré-J. O. C. qu'elle aurait grandement mérité de la société canadienne. L'établissement de la Pré-J. O. C. lui a permis d'aller plus profondément au cœur du problème. Devant l'accroissement de cette grande détresse des jeunes causé par la guerre, la J. O. C. croit le moment venu d'alerter l'opinion publique, de présenter au grand jour les résultats de son enquête, de montrer le problème tel qu'elle le voit, et de soumettre, en tant que corps représentatif de toute la jeunesse ouvrière, un programme propre à sauver les jeunes du désastre qui les guette, et de nature

à préparer pour la société de demain le plus sûr fondement d'une paix solide et durable.

Il y a un an exactement, la J. O. C. alertait l'opinion sur le problème des jeunes filles qui quittaient nos campagnes pour venir travailler dans les villes, en tenant par tout le pays une Semaine du Service domestique. Le succès obtenu par cette semaine a poussé la J. O. C. à se servir du même moyen cette année pour saisir l'opinion publique de l'angoissant problème des jeunes de moins de seize ans qui ne vont plus à l'école. C'est la raison de la Semaine des Jeunes qui s'est tenue du 6 au 13 décembre 1942.

En plus de tous les moyens d'éducation et de propagande mis en branle pour atteindre l'opinion populaire, nous tenons à soumettre respectueusement aux autorités religieuses et civiles un mémoire détaillé sur ce grave problème avec la solution que nous croyons la plus opportune. Nous suivons la méthode d'enquête jociste : voir, juger, agir, dans la présentation de ce problème :

Première partie (voir) : La DÉTRESSE des jeunes de la classe ouvrière.

Deuxième partie (juger) : JUGEMENT sur cet angoissant problème.

Troisième partie (agir) : La SOLUTION que propose la J. O. C.

Première partie  
(VOIR)

## La détresse des jeunes de la classe ouvrière

### I. — LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Ce qui frappe le plus, quand nous nous arrêtons à scruter le problème de cette catégorie de jeunes de douze à seize ans, c'est *l'abandon prématuré de la classe*. Déjà, avant la guerre, on déplorait partout le fait que les jeunes ouvriers et les jeunes agriculteurs quittaient l'école trop tôt. La guerre n'a pas remédié à la situation; elle l'a aggravée de façon alarmante.

Une enquête faite à travers la province par le Conseil de l'Instruction publique révèle que 77% de nos élèves ne dépassent pas la septième année de l'enseignement primaire. (Statistique fournie par l'honorable M. Perrier, cf. *le Devoir*, 13 septembre 1941.)

D'autre part, l'an dernier, la J. O. C. a mené une enquête auprès d'environ sept cents jeunes de 16 ans et de moins de 16 ans qui ne vont plus à la classe et qui depuis sont pré-jocistes<sup>1</sup>. Sur ces sept cents jeunes qui ne fréquentaient plus l'école,

1%	ont quitté la classe à l'âge de 10 ans.
3%	» » » » » » » 11 ans.
16%	» » » » » » » 12 ans.
33%	» » » » » » » 13 ans.
29%	» » » » » » » 14 ans.
13%	» » » » » » » 15 ans.
5%	» » » » » » » 16 ans.

Cette même enquête montrait que nos jeunes garçons de la ville sortent de l'école plus tard en moyenne que les jeunes filles: 33% des jeunes garçons sont sortis de l'école à l'âge de 14 ans, tandis que 34% des jeunes filles sont sorties à l'âge de 13 ans.

Cette année même, une baisse considérable s'est produite dans les hautes classes de l'enseignement primaire complémentaire.

Dans plusieurs écoles, on a dû discontinuer une ou deux classes de la neuvième à la douzième année ou encore combiner deux classes en une seule. Pour la ville de Montréal, des

sources véridiques révèlent qu'il y a environ cinq mille élèves de moins dans les écoles que l'an dernier.

Dans certaines villes, des usines ont fait une campagne pour attirer les enfants au travail. C'est ainsi qu'en mai dernier, toute une neuvième année quittait la classe pour aller travailler à l'usine. Les autorités scolaires durent intervenir énergiquement pour faire retourner ces enfants à l'école.

Dans une petite ville de la province, la L. O. C. a fait une enquête probante. On a découvert que dans huit industries locales, il y avait 362 jeunes garçons et jeunes filles en bas de 16 ans à l'ouvrage, de nuit comme de jour, à savoir :

55	jeunes	de	13	ans.
110	»	»	14	ans.
197	»	»	15	ans.

Avant la guerre, il y avait au plus trente jeunes de 15 ans qui travaillaient dans ces usines.

Les résultats d'une enquête minutieuse, menée depuis deux ans par le Comité de l'Instruction publique, seront bientôt publiés. Nous connaissons alors la situation sous son vrai jour. En attendant ces chiffres officiels, il nous est permis de dire qu'il y a eu une diminution alarmante de la fréquentation scolaire depuis le début de la guerre, surtout à la dernière rentrée des classes. On estime qu'il y a une baisse de 10 à 15% dans la fréquentation scolaire comparativement à l'an dernier. (Cf. *le Devoir*, 19 juillet 1942; *l'Action catholique*, 12 octobre 1942.)

## II. — LA SITUATION DES JEUNES QUI NE FRÉQUENTENT PLUS LA CLASSE

Que font tous nos jeunes qui ne vont plus à la classe ?

Avant la guerre, c'était le chômage qui les attendait avec toutes ses conséquences de maux physiques et surtout moraux. L'activité fiévreuse de la guerre permet actuellement à nos jeunes de travailler: ce qui est un appât de plus pour les attirer hors de l'école.

### *Genres de travaux*

Où travaillent-ils ? Un peu partout.

Nous savons qu'il y en a un certain nombre parmi ceux et celles qui n'ont que 13, 14 ou 15 ans qui travaillent dans

*des usines, même des usines de guerre.* Ils s'y sont présentés avec la carte d'enregistrement d'un grand frère ou d'une grande sœur et, malgré leur apparence enfantine, ils ont été acceptés sans difficulté. Dans certains cas, les autorités leur facilitent même l'entrée à l'usine. En tout cas, on n'exige aucunement l'autorisation des parents pour les embaucher.

La grande majorité des garçons demeurent *messagers sur bicyclette*. Nous remarquons en fait que l'âge moyen des messagers a diminué de plusieurs années depuis la guerre. Actuellement, les jeunes messagers ont 12, 13 et 14 ans. Cette fonction de commis sur bicyclette est déjà épuisante pour un jeune homme formé. Qu'en sera-t-il pour un enfant ? On voit même des jeunes filles de 15 et 16 ans remplir cette fonction dans certains centres urbains.

Les petites filles resteront à *la maison pour « garder »*, pendant que la mère travaille à l'usine de guerre. On serait surpris d'apprendre le nombre de petites filles de 14, 13, 12 et même 10 ans qui tiennent la maison, préparent les repas, gardent les enfants de tout âge, même des bébés de quelques mois, et cela pour permettre à la maman de travailler et de rapporter plus à la maison. C'est une des tristes conséquences du travail des mères hors du foyer.

Certaines jeunes filles, et des plus jeunes, iront besogner en *service domestique*, quand la maman ne travaille pas hors de la maison. En raison du manque de main-d'œuvre en ce domaine, elles jouiront d'un salaire appréciable pour de jeunes enfants. Elles logeront à l'extérieur du foyer, exposées au manque de surveillance et aux dangers de toutes sortes.

### *Situation physique*

Le travail exigé de ces jeunes est souvent épuisant. Les heures de travail sont longues, plus particulièrement pour les messagers et les aides familiales. D'autres jeunes travaillent par « quarts » ou « chiffres » (*shifts*): c'est dire qu'ils doivent travailler de nuit à leur tour, ce qui est inhumain pour des jeunes en bas de 16 ans. Et quand on ajoute à ces fatigues celles du voyage parfois assez long pour se rendre à son travail, on n'est pas surpris de voir certaines jeunes filles défaillir d'épuisement.

Il nous est arrivé souvent de constater qu'on exigeait des jeunes un travail au-dessus de leurs forces. Ainsi lever des

paquets trop pesants pour leur capacité, « fournir leur machine » sur la pointe des pieds à la journée et cela à cause de la petitesse de leur taille, pousser des chariots très lourds, travail déjà épuisant pour des adultes, etc.

Ajoutons à cela les repas froids pris à l'usine et, pour tout breuvage, un *cola*, véritable drogue-poison. Et tout cela au moment où ces jeunes sont à l'âge de la grande transformation physique de la puberté, à l'âge qui déterminera leur comportement physique et moral pour toute une vie, à l'âge où ils ont besoin de nourriture solide, de repos, de détente.

Cette situation physique de nos jeunes, bien qu'elle soit très triste, cède le pas à la gravité de leur situation morale.

### *Situation morale*

L'entrée au travail est un tournant dans la vie d'un jeune travailleur et d'une jeune travailleuse. Jusqu'ici ils ont été sous la protection bienveillante de la famille, de l'école et de l'Église. Et voici qu'on les lance dans un milieu ouvertement démoralisateur, et cela au moment où les passions et le déséquilibre de la puberté viennent jeter le trouble dans leurs sens.

En général, l'école ne prépare pas suffisamment les enfants à cette transition désastreuse. On ne connaît pas toujours la situation réelle des milieux de travail. Et les parents eux-mêmes n'osent aborder de front le problème de la formation à la pureté. Dans une proportion de 90 à 95%, le papa n'a jamais parlé de cette question morale à son jeune garçon, la maman à sa jeune fille. Piqué d'une curiosité bien légitime, le garçon, la jeune fille seront initiés malhonnêtement aux mystères de la vie par des compagnons et des compagnes sans conscience. On verra des jeunes garçons, des jeunes filles, débauchés, perdus par l'incurie des parents qui conçoivent bien mal leur rôle de parents. S'il est vrai que des jeunes de 16 ans et plus arrivent ainsi dans le milieu de travail sans la préparation voulue, qu'ils y sont sans défense, que penser de ceux de 12, 13, 14 et 15 ans ?

De plus, on constate une anomalie difficile à expliquer. Les parents qui sont si minutieux dans le choix de l'école pour leurs enfants, sont complètement indifférents quant au choix de l'atelier, de la manufacture. Aussi voyons-nous de jeunes enfants sans défense morale tomber dans de véritables foyers de corruption et de débauche.

Que de naufrages sans espoir de salut, que de vies perdues pour la cause du bien, la J. O. C. n'a-t-elle pas vus chez ces jeunes à l'occasion de leur entrée dans le milieu du travail. Peut-il en être autrement quand ils sont mêlés aux adultes qui ne semblent avoir qu'une ambition: les « déniaiser » ? Cette initiation au mal des nouveaux arrivés, des nouvelles arrivées au travail s'accomplit sournoisement, par des histoires à double sens, par des documents secrets circulant à la dérobée, par le récit des aventures arrivées la veille au soir aux plus corrompus du groupe, par des jeunes femmes mariées qui racontent chaque jour leurs relations matrimoniales, par des rendez-vous hors de la manufacture, par des magazines, par des photographies et cartes postales exhibant les nudités les plus provocantes ou les différentes manières d'accomplir les relations sexuelles pour en retirer le maximum de plaisir charnel, etc. Ajoutons à cela la liberté des gestes et des attitudes, les modes féminines qui rabaissent la dignité de la femme, les *shorts* ou culottes courtes devenus plus communs à l'ouvrage au cours de l'été, les *slacks* ou habits de travail masculins portés par les femmes, le dîner pris ensemble dans la plus libre promiscuité et qui met sous les yeux des plus jeunes, les embrassades, les corps-à-corps de certains jeunes gens et jeunes filles qui n'ont plus la moindre pudeur dans leurs manières d'agir.

Un livre est actuellement en vogue parmi les jeunes et même les toutes jeunes, *Le droit à l'amour pour la femme*, écrit par un médecin français. Ce livre, écrit pour les hommes mariés, donne une notion complètement païenne de l'amour et du mariage, lesquels ne se ramènent qu'au plaisir charnel. Par la description détaillée de l'acte du mariage et du plaisir charnel, ce livre cause un dégât inappréciable dans l'imagination et la sensibilité des jeunes.

Et dans leurs loisirs, les jeunes garçons, qui ont maintenant de l'argent dans leurs poches, « s'en paient » à qui mieux mieux. Les restaurants à compartiments, les *grills*, les salles de pool, les salles de quilles, les cinémas font des affaires d'or et sont devenus une plaie, même dans nos petites villes. Les jeunes y sont très souvent initiés aux vices de l'impureté, de l'homosexualité et du vol.

Quant aux jeunes filles de 15, 14 et même 13 ans, elles « courent après » les soldats. Là où il y a un camp militaire, la chose est devenue un problème. Dans quelques endroits, elles ont une audace qui surpasse tout ce qu'on peut imaginer.

On leur laisse trop de liberté d'accès à proximité de certains camps. Les parents, sur ce point, exercent trop peu de surveillance. On devine alors facilement les conséquences: jeunes filles débauchées, devenues enceintes, qui chercheront peut-être, sur le conseil des plus vieilles, à se débarrasser de leur poids. L'aventure arrive aussi à des jeunes filles de huitième ou de neuvième année qui ont dû laisser la classe parce qu'elles étaient « parties pour la famille ».

### *Situation religieuse*

Au point de vue religieux, tous ces jeunes quittent la classe avec une formation inachevée. La crise de liberté, d'émancipation qu'ils traversent à cet âge ébranle des convictions assez peu établies. Les critiques entendues contre la religion, contre les prêtres, engendrent des doutes sur la foi. Par contre, on ridiculise ceux qui veulent rester bons et qui deviennent ainsi victimes du respect humain. Et c'est ainsi que, graduellement, on abandonne les pratiques religieuses du temps de l'école. On se « sacre » de la messe, de la confession. Le fait nous a été rapporté qu'en certaines villes, de jeunes garçons et de jeunes filles de 15 et 16 ans tiennent des rassemblements mixtes clandestins pendant la grand'messe, à l'insu des parents. D'ailleurs, le travail ou les soirées qui se terminent trop tard le samedi soir font qu'on endort sa conscience assez facilement sur le devoir de la messe dominicale, le lendemain matin. De plus, la plaie du blasphème s'accroît. Surtout dans les grandes usines, l'habitude se généralise du blasphème parmi les jeunes filles.

### *Atteinte à la vie familiale*

Le travail des jeunes et de la maman hors du foyer amène graduellement la diminution de la vie familiale qui leur est si nécessaire à cet âge de formation. « Je passe des semaines sans voir ma famille au complet, disait un jeune de quinze ans. Je travaille quinze ou seize heures par jour comme messenger. Quand j'arrive, les petits sont couchés et les grands sont partis pour le travail de nuit. »

### *Délinquance juvénile*

Cet affaiblissement de la vie familiale et de la fréquentation scolaire est l'une des causes de l'augmentation de la délin-

*quence juvénile.* Nos responsables jocistes à la Cour des Jeunes Délinquants le constatent chaque jour. La majorité des cas sont imputables à la négligence des parents, surtout à l'absence de la mère du foyer depuis que se généralise le travail féminin. C'est ce qu'affirmait récemment M. le juge Laramée dans une conférence à l'École des Parents: « Y a-t-il actuellement augmentation du nombre des enfants devant les tribunaux? Oui. Et c'est dû à l'absence des parents qui travaillent. Ce qui indique que le travail féminin a de très malheureuses répercussions sociales... » (*Le Devoir*, 17 septembre 1942.)

En fait, les jeunes abusent d'une liberté, d'une émancipation précoce, ou bien, quand ils sont sans travail, ils sont victimes de l'oisiveté à l'heure où tous devraient être à la classe.

### *Les enfants des orphelinats*

Il est une catégorie spéciale de jeunes qui souffrent plus que d'autres de ce grave problème: ce sont *les enfants qui sortent des orphelinats* à 12, 13 et 14 ans. Beaucoup n'ont pas ou plus de foyers: les illégitimes, les orphelins, les enfants de familles séparées. Où vont-ils? Quelques-uns ont le bonheur d'être placés par nos sociétés d'adoption et de protection de l'enfance; d'autres sont acceptés temporairement chez de bons patrons ou cultivateurs. Mais un grand nombre doivent faire leur chemin seuls dans la vie. On comprendra facilement qu'à leur âge, l'isolement, l'abandon, les difficultés amènent presque infailliblement le découragement avec toutes ses conséquences. Comme ils n'ont pas eu l'avantage de développer leur personnalité dans un bon milieu familial, ils sont vite désemparés, ils se laissent entraîner à toutes les sollicitations, mènent une vie de malheur, deviennent des aigris, des candidats à la Cour Juvénile, à l'École de Réforme, etc.

### III. — CONCLUSION

Nous ne voulons pas être pessimistes. Personne n'a plus confiance en l'avenir que la J. O. C., mais cet aperçu très succinct que nous venons de présenter de la situation des jeunes de moins de seize ans qui ne vont plus à la classe, ne nous donne-t-il pas le droit d'affirmer qu'il existe une *immense dé-*

*trousse des jeunes?* Quand on pense à l'après-guerre, alors que la plupart seront sans travail, sans métier, sans instruction, plusieurs avec une santé compromise, avec une valeur morale diminuée; quand on pense que ces jeunes sont *l'espoir de demain*, n'avons-nous pas raison d'être navrés, inquiets, immensément inquiets de ces milliers de jeunes qu'on exploite, consciemment ou non, et dont on ne pense pas à s'occuper, ou qu'on ne veut pas protéger?

La J. O. C. veut sauver toute la jeunesse ouvrière, l'aider à goûter le bonheur temporel aussi bien que spirituel auquel elle a droit. Tout en constatant avec tristesse cet angoissant problème, elle s'est demandé au cours de son enquête quelles étaient les causes et les conséquences de cette situation, afin d'y mieux remédier.

Deuxième partie  
(JUGER)

## Jugement sur cette angoissant problème

### I. — LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

On a donné diverses causes de la baisse de la fréquentation scolaire en général. Très souvent, on en mettra la faute sur *l'apathie, la négligence, l'insouciance des parents*. Notre enquête nous a révélé que l'exception seulement quittait l'école pour cette raison. Il faut le reconnaître, quelques parents ne comprennent pas la valeur de l'instruction, ne l'ayant pas reçue eux-mêmes; mais la plupart désirent une bonne instruction pour leurs enfants, sachant bien que c'est le meilleur héritage, souvent le seul, qu'ils puissent leur donner. Dans la plupart des cas, *la nécessité et la pauvreté* forcent les parents à retirer leurs enfants de l'école pour les aider à « arriver<sup>2</sup> ». Il faut avoir été élevé dans une pauvre famille ouvrière pour bien le comprendre. Avec le salaire insuffisant du père, on doit mener une vie de privations, souvent sous des apparences de confort. On a hâte que les enfants puissent aider quand on est grevé de dettes.

D'après les statistiques officielles du ministère du Travail à Ottawa, le budget familial moyen (soit pour cinq personnes: père, mère, trois enfants) est de \$1,650.00. Or, la moyenne des salaires, d'après un relevé fait dans soixante-dix-sept industries différentes, est au-dessous de \$1,000.00. Au Canada, avant la guerre, 2,300,000 personnes appartenaient à des familles dont le revenu moyen était de \$630.00 par année seulement. A Montréal, 24% des salariés, soit 74,000, avaient des revenus inférieurs à \$400.00 et à \$500.00. Si l'on tient compte du fait que la moyenne des familles ouvrières de nos quartiers populeux est au moins de cinq ou six enfants, et si on calcule les différentes taxes et impôts, on comprendra facilement qu'il manque en moyenne à chaque famille ouvrière de notre province, à l'heure actuelle, plus de \$700.00 par année pour arriver. Est-il surprenant que les parents retirent leurs enfants de l'école dans de telles circonstances, pour les envoyer gagner quelques sous à l'atelier<sup>3</sup> ?

Voilà, à notre avis, la cause principale de l'abandon précoce de l'école pour nos jeunes; *la pauvreté des parents*. Qu'on amé-

liore la situation économique de la famille ouvrière canadienne-française, qu'on lui donne le salaire vital auquel elle a droit pour vivre convenablement, qu'on la traite simplement avec justice sociale, et l'on verra la question de la fréquentation scolaire réglée du même coup.

Notre enquête confirme clairement cette affirmation. Nous remarquons en effet que c'est dans les familles nombreuses et les plus pauvres qu'on abandonne la classe à un âge très jeune. D'autre part, nous remarquons que les élèves du cours primaire complémentaire ou supérieur appartiennent ordinairement à des familles relativement aisées. Ceci explique la différence de la fréquentation scolaire pour les hautes classes chez les catholiques canadiens-français (.09% dans la douzième année) et chez les anglo-protestants (19.8%). (Statistiques données par l'honorable M. Perrier et reproduites dans *le Devoir* du 13 septembre 1941.) Ces derniers appartiennent à des familles peu nombreuses et beaucoup plus fortunées que la moyenne de nos familles ouvrières.

Les statistiques officielles de la Fédération des Œuvres de Charité, à Montréal, démontrent avec évidence la situation inférieure de nos familles pauvres comparativement aux familles secourues d'autres langues ou religions. Une famille canadienne-française nécessiteuse recevait l'an dernier en moyenne \$18.00 de secours, contre \$33.00 pour les Irlandais, de \$35.00 à \$37.00 pour les Anglais et \$40.00 chez les Juifs.

Chez les jeunes filles, une autre raison explique la baisse de la fréquentation scolaire, c'est *le travail des mères à l'usine*. Pendant que la mère travaille pour aider à boucler le budget familial, on retient à la maison les jeunes filles de 13, 12 et même 10 ans pour garder les petits frères et les petites sœurs.

Parmi ces jeunes eux-mêmes, ils sont peu nombreux ceux qui sont heureux de laisser la classe prématurément; la plupart regrettent de ne pouvoir s'instruire davantage.

Il faut ajouter comme cause de la baisse alarmante de la fréquentation scolaire, la facilité avec laquelle on autorise les patrons à engager des adolescents. Sur ce point, on a élargi la loi qui défendait d'engager les jeunes avant l'âge de 14 ans. De plus, on laisse les patrons accepter les enfants sans une approbation expresse des parents. En quelques endroits, on offre à ces jeunes un salaire alléchant. Et même, en certaines villes, on fait une propagande ouverte auprès des écoliers pour

les attirer à l'usine. C'est ainsi qu'on a vidé du coup une neuvième année de garçons en mai dernier, dans une petite ville industrielle.

On voit facilement maintenant ce qu'il faut penser de ceux qui jettent tout le tort de l'abandon prématuré de l'école sur les parents, ou encore qui en font tomber la faute sur l'école elle-même<sup>4</sup>. Notre système d'éducation supporte la comparaison avec celui de bien d'autres provinces du pays et même il les dépasse en tant qu'il donne une éducation qui tient compte de la véritable hiérarchie des valeurs humaines.

## II. — LA SITUATION DE CES JEUNES QUI NE FRÉQUENTENT PLUS LA CLASSE

On a signalé plus haut la malheureuse situation des jeunes qui ont quitté la classe et qui se lancent sans préparation dans la vie du travail.

La simple relation de ce triste état de choses nous dit déjà quel jugement nous devons en porter. Que faut-il penser, en effet, du fait que les jeunes de 12 à 15 ans travaillent de longues journées à des travaux excédant leurs forces, leur âge, leur sexe, dans les conditions morales les plus dangereuses? Combien de ces jeunes y ont déjà laissé ou y laisseront irrémédiablement leur santé et leurs forces physiques!

Combien y perdent et y perdront *leur santé morale*! C'est là surtout la grande pitié de ces jeunes laissés à eux-mêmes, loin de la surveillance du foyer, exposés à toutes les brimades, entraînés par des aînés sans scrupule qui se font une gloire de « déniaiser », d'initier les petits nouveaux, les petites nouvelles, etc., et cela à l'âge critique de la puberté.

Que d'occasions de chutes, que de mauvaises habitudes contractées dans les loisirs payants où on exploite sans conscience les jeunes si empressés à dépenser leurs premières payes!

Que penser de la liberté qu'on laisse aux jeunes filles de 13, 14, 15 ans, de courir après les soldats ou de flirter avec les garçons beaucoup plus vieux qu'elles.

Que penser de la *triste situation religieuse* de cette armée de jeunes abandonnés, laissés à eux-mêmes et à tous les dangers du milieu de travail à l'âge où ils devraient fortifier leurs convictions religieuses?

Que penser du *manque de préparation professionnelle au travail*? Il existe pourtant des lois pour protéger les jeunes. Sont-elles appliquées? Même si elles l'étaient, sont-elles suffisantes?

Que penser surtout de la *désagrégation de la famille* de beaucoup aggravée par le travail des mères hors du foyer?

Si notre jeunesse est ainsi traitée, exploitée, abaissée, c'est dû à un ensemble de circonstances dont ne sont pas responsables les parents seulement, mais bien tout notre système économique moderne qui a nom *libéralisme économique*. On cherche à s'enrichir le plus possible, par tous les moyens, au détriment de la dignité du travailleur, au détriment de la vie familiale, au détriment du bien commun de la cité et du progrès de la civilisation chrétienne. On ne considère pas assez, si on y a jamais pensé sérieusement, la dignité et les droits primordiaux de l'homme, du travailleur, de la famille. On sait comment les grands pouvoirs financiers anonymes, sans âme, cherchent à maintenir ce régime et comment les pouvoirs publics leur accordent souvent les privilèges trop intéressés.

### III. — CONCLUSION

Il ressort clairement de tout ceci que les parents, que les jeunes eux-mêmes ne sont pas aussi coupables qu'on le prétend trop souvent de l'abandon prématuré de la classe et de la baisse du niveau moral et religieux dans le milieu de travail. Le problème est infiniment trop sérieux et trop complexe pour le juger sommairement, superficiellement et avec des préjugés.

Troisième partie  
(AGIR)

## La solution que propose la J. O. C.

Ce qui précède n'est pas un accès de pessimisme. La J. O. C. ne dénonce pas un mal pour le déplorer seulement, pour crier: « Que voulez-vous, il n'y a rien à faire! », pour jeter le blâme sur ceux-ci ou ceux-là. La J. O. C. fait œuvre essentiellement constructive. Dès qu'elle découvre un mal, elle se met résolument à l'œuvre pour y remédier et ce n'est qu'après de multiples expériences tentées dans ses diverses sections qu'elle propose une solution définitive.

La grande réalisation de la J. O. C. par rapport à la triste situation des jeunes signalée plus haut, a été *l'organisation du service de la Pré-J. O. C.* Ce service réunit les jeunes qui ont laissé l'école avant l'âge de seize ans, sous la direction d'un responsable de la section locale de J. O. C. Avec des méthodes adaptées à la psychologie des jeunes, on développe chez eux les qualités de chefs: l'esprit de solidarité, la fierté ouvrière, etc.

Déjà le relèvement accompli par ce service est inappréciable. Plus de cent cinquante groupes de pré-jocistes couvrent le pays. On trouvera plus de précision sur l'organisation et la marche de ces groupes pré-jocistes dans le tract: *Le service de la Pré-J. O. C.*

Le premier objectif poursuivi par la Pré-J. O. C. a été de faire retourner à la classe ceux qui l'ont quittée prématurément. Les résultats de cette entreprise ont été très consolants, malgré le regret de nos jeunes d'avoir à quitter les méthodes vivantes et prenantes de la Pré-J. O. C. Ici, on a organisé une classe spéciale pour les retardataires qui n'allaient plus à l'école depuis un ou deux ans et on s'est appliqué à leur donner un programme simple, pratique, vivant; là, c'est une petite responsable pré-jociste d'une paroisse ouvrière de Montréal qui va reconduire une vingtaine de petits à l'ouverture des classes en septembre en les assurant que la J. O. C. s'occupera d'eux à leur sortie de l'école; ici encore c'est la Pré-J. O. C. qui demande et obtient que quatre bonshommes qui n'allaient plus à la classe fassent leur première communion après leur avoir enseigné le catéchisme; là, et les cas de ce genre sont nombreux, c'est l'organisation de cours du soir pour ces jeunes à l'instruction très rudimentaire.

Le travail déjà accompli par la Pré-J. O. C. est considérable. Mais le travail à faire dépasse les possibilités de notre service. Aussi sommes-nous heureux de reconnaître tout ce qui se fait de louable en dehors de la J. O. C. pour aider les jeunes par nos œuvres d'éducation post-scolaire et extra-scolaire tels que les patronages, le scoutisme, le guidisme et autres œuvres de jeunesse. Mais ces œuvres elles-mêmes n'atteignent qu'un nombre restreint de jeunes; elles ne sont pas destinées à la masse et elles n'agissent pas directement sur le milieu de travail des jeunes.

L'Œuvre des Terrains de Jeux, qui s'est développée au cours des dernières années dans plusieurs villes, a fait énormément pour protéger les plus jeunes. Les mouvements spécialisés ont été heureux de contribuer à leur succès. Mais dans la plupart de ces villes, leur action se limite aux jeunes de moins de 12 ans et à la période des vacances seulement.

De plus, le couvre-feu aide, là où il existe, à protéger les jeunes de nos grandes villes qui sont exposés surtout dans les heures de loisirs du soir.

Mais tout ce travail de la Pré-J. O. C. et des autres organisations reste encore insuffisant, pour remédier à ce problème qui regarde d'abord *les parents*, mais aussi *les éducateurs, les pouvoirs publics, les patrons et les jeunes eux-mêmes*. C'est l'effort concerté et sincère de tous qui seul pourra sauver les jeunes et préparer ainsi solidement l'après-guerre. La J. O. C. propose un *programme* dans ce but et elle fait appel à la bonne volonté de tous pour collaborer à sa réalisation. Il y va du bonheur des jeunes eux-mêmes, de leur avenir, de l'avenir de la société et de l'Église.

## I. — LE PROGRAMME DE LA J. O. C.

### 1. *Les parents*

Les parents sont les premiers responsables, les *premiers éducateurs naturels* de leurs enfants. Ils doivent se préoccuper davantage de la formation de leurs enfants à l'âge où ils sont le plus exposés, c'est-à-dire à l'âge de la puberté et à la veille d'entrer dans la vie du travail. Ils doivent être parfaitement renseignés sur les *dangers moraux et religieux* encourus par leurs enfants à cet âge, surtout sur les dangers qui les attendent à leur entrée au travail, loin de toute surveillance et tutelle paternelle. *Ils ne doivent donc pas confier leurs enfants à n'importe*

*quel milieu de travail*, pas plus qu'ils ne les confieraient aveuglément à n'importe quelle institution d'enseignement.

De plus, les parents doivent faire les plus grands sacrifices pour donner à leurs enfants une instruction convenable. Ils doivent s'unir pour obtenir les moyens de leur procurer cette instruction qu'ils ont le droit et le devoir de donner à leurs enfants. Ils doivent sauvegarder jalousement *tous les droits de la famille* à l'heure où celle-ci est le plus nécessaire et où ses droits sont plus menacés que jamais. Ils doivent tenir à tout prix au *rôle sacré et irremplaçable de la famille* que Sa Sainteté Pie XII rappelait en termes énergiques le 13 mai dernier: « La famille est sacrée; elle n'est pas seulement le berceau des enfants, mais également celui de la nation, de sa force et de sa gloire. Laissez les maris et les femmes produire des enfants et transmettre la vie morale et spirituelle aux nouvelles générations. *Telle est la volonté de Dieu...* Les maris ne doivent pas être séparés des épouses ni les enfants enlevés à la garde vigilante, spirituelle et physique des parents. Les sources et la prospérité de la famille ne doivent pas être détruites... »

Toute une éducation populaire est à faire dans ce sens. Que l'on se serve de tous les moyens modernes de propagande et d'éducation pour y arriver: radio, cinéma, meetings populaires, presse, etc. Mais c'est surtout en se groupant en associations que les parents pourront, tout en faisant respecter leurs droits inaliénables, travailler à leur propre formation chrétienne et sociale, ainsi qu'à celle de leurs enfants. Le mouvement d'Action catholique des foyers ouvriers, la Ligue Ouvrière Catholique (L. O. C.), doit être encouragé partout si l'on veut sauver les foyers ouvriers des maux qui les menacent et assurer l'éducation chrétienne des enfants de la classe ouvrière.

## 2. Les éducateurs

Les éducateurs ont un rôle de première importance pour préparer les jeunes à leur entrée au travail.

A cette fin, ils se doivent de faire comprendre à ceux-ci les avantages qu'ils retireront dans la vie s'ils poursuivent leurs études le plus longtemps possible. De plus, ils doivent donner un enseignement réaliste, vivant et attrayant, en contact constant avec les réalités de la vie et plus particulièrement de la vie ouvrière. Ils doivent faire prendre à leurs élèves une part

de plus en plus active à leur formation personnelle à mesure que se développent en eux le sens et le désir des responsabilités, La Jeunesse Étudiante Catholique (J. E. C.), mouvement d'Action catholique des étudiants, développe chez les jeunes l'esprit d'initiative, le sens des responsabilités, et la participation active à leur propre formation. Les éducateurs auront à cœur de la voir s'établir dans tous les milieux scolaires.

De plus, il est extrêmement avantageux que les professeurs se tiennent en contact suivi avec le milieu ouvrier auquel appartiennent leurs élèves pour mieux le connaître et même le faire connaître des élèves qui souvent eux-mêmes l'ignorent. Ils auraient tout avantage à bien connaître la J. O. C. qui veut collaborer étroitement avec eux dans la préparation de leurs élèves à la vie de travail. Dans les dernières années du cours, il serait avantageux d'établir des relations entre les élèves et les dirigeants jocistes, ce qui contribuerait à faire connaître et aimer la J. O. C. et leur futur travail.

En somme, faire aimer aux jeunes étudiants des milieux ouvriers leur métier de travailleur et leur dignité chrétienne, les préparer de façon concrète à faire leur entrée au travail et les orienter vers la J. O. C. qui assurera ce passage difficile de l'école à l'usine.

### 3. *Les pouvoirs publics*

Les pouvoirs publics à tous les stades — fédéral, provincial, municipal — ont le devoir de travailler à améliorer les conditions humaines, économiques, sociales des chefs de famille pour leur permettre de remplir eux-mêmes adéquatement leur rôle de premiers éducateurs naturels de leurs enfants. A cette fin, ils doivent surtout voir à ce qu'ils reçoivent un salaire vital qui leur permettra de garder leurs enfants à la classe jusqu'à seize ans.

Comme le rappelait Léon XIII dans son encyclique *Rerum novarum*, les pouvoirs publics doivent faire en sorte qu'il y ait pour les travailleurs de « meilleures conditions économiques et sociales de façon à ce que tout père de famille puisse gagner de quoi s'entretenir lui-même et entretenir convenablement sa femme et ses enfants ».

A eux revient aussi de sauvegarder la morale chez les jeunes en établissant des mesures préventives contre les occasions innombrables de corruption au travail et dans les loisirs, en encourageant et en reconnaissant les initiatives privées, dont le

but est de lutter contre ces atteintes à la moralité juvénile et de concourir, avec les parents, à la formation et à la protection morale de la jeunesse.

L'État ne doit pas seulement se borner à établir une cour juridique spéciale pour les jeunes, mais il doit bâtir une législation propre à prévenir la chute de milliers de jeunes, abandonnés à eux-mêmes, exploités honteusement, sans tutelle, sans protection et qui sont dans des conditions de vie, de travail, de loisirs où il leur est presque moralement impossible de ne pas tomber.

A l'État revient encore le devoir de collaborer efficacement à la préparation professionnelle des jeunes au travail, en multipliant les Écoles d'Arts et Métiers, en généralisant l'apprentissage, en développant l'orientation professionnelle, en favorisant les associations professionnelles à caractère chrétien qui ont pour but la protection des droits de tous les travailleurs, etc.

#### 4. *Les patrons*

Les patrons ont leur large part de responsabilités dans la solution du problème des jeunes qui ne vont plus à l'école. Ils doivent vouloir collaborer au bien commun de la société en n'attirant pas les plus jeunes à leur usine, en ne violant jamais les lois très sages sur l'âge d'admission au travail. Il importe de plus, quand la nécessité s'impose d'embaucher ces jeunes, de ne pas leur confier un travail au-dessus de leur résistance physique, de leur âge et de leur sexe, d'éviter pour eux le travail de nuit ou les heures trop longues de travail. De plus, ils doivent leur donner un salaire raisonnable.

Les patrons ne doivent pas seulement s'intéresser à la santé physique de leurs ouvriers, ils doivent exercer une surveillance étroite et ferme mais toujours paternelle sur leurs jeunes employés encore plus que sur tous les autres. Ils doivent se rappeler que les jeunes qui leur sont confiés n'ont pas achevé leur formation et qu'ils ont encore besoin d'éducation et de protection spéciale. L'usine, au lieu d'être un enfer de corruption et de déchristianisation comme elle l'est trop souvent, devrait être une école de formation et d'élévation morale où patrons et contremaîtres auraient le souci de l'avenir moral, religieux et social de chacun de leurs jeunes salariés.

Au moyen âge, le jeune apprenti était présenté par ses parents au Conseil des maîtres de la Corporation. Le patron

s'engageait devant eux à remplir tous ses devoirs moraux, religieux et sociaux vis-à-vis de son nouvel apprenti. L'adolescent était impressionné par cette entrée au travail si différente de celle qui se fait aujourd'hui alors que la majorité des jeunes travailleurs entrent sans la moindre garantie et sans la moindre transition à l'atelier, à l'usine, à la manufacture.

Les patrons comprendront qu'il est de leur avantage d'encourager les associations, unions ouvrières d'inspiration chrétienne, les mouvements d'Action catholique de jeunes et d'adultes qui veulent collaborer avec eux au progrès de leur entreprise en même temps qu'à la formation et au bonheur des jeunes eux-mêmes.

Tout ce programme est déjà en voie de réalisation chez quelques patrons catholiques, conscients qu'ils ont autre chose à faire que de s'enrichir, et désireux de ne pas séparer chez leurs travailleurs, l'homme, l'ouvrier et le chrétien.

##### 5. *Les jeunes eux-mêmes*

La J. O. C. a toujours cru à l'appoint de première importance que peuvent apporter les jeunes eux-mêmes à la solution de leurs propres problèmes. C'est la raison du mot d'ordre jociste: « *Entre eux, par eux, pour eux.* »

Laissés à eux-mêmes, isolés, les jeunes seront toujours exploités. S'ils savent se grouper dans des associations bien à eux, franchement dévouées à leurs intérêts, ils seront une force avec laquelle tous devront compter. La J. O. C. s'offre à eux comme le mouvement tout désigné pour travailler à leur formation, pour servir leurs intérêts et être leur corps représentatif attitré. Toute son organisation, tout son passé, sont une garantie pour la Jeunesse Ouvrière, dont elle est le plus sûr appui et soutien.

Que tous les jeunes travailleurs et travailleuses s'unissent donc à la J. O. C., en entrant dans ses rangs ou en appuyant son programme, afin de hâter la solution de tous leurs problèmes, surtout celui des jeunes qui quittent l'école à un âge prématuré pour se lancer à l'aveugle dans la dure vie du travail.

Tous groupés autour d'un idéal commun, ils continueront de lutter avec cran, fermeté et persévérance pour obtenir que l'on fasse justice à leurs légitimes aspirations, pour obtenir une préparation plus adéquate à leur entrée au travail par des cours d'apprentissage, etc.; pour obtenir de meilleures con-

ditions de travail et de loisirs, au point de vue physique, moral, religieux, social, professionnel.

Après avoir toujours fait aussi généreusement et courageusement sa part, la J. O. C., au nom de toute la jeunesse travailleuse qu'elle représente, est en droit d'exposer ses demandes à tous ceux qui sont responsables du bonheur ou du malheur des jeunes.

## II. — LES VŒUX DE LA J. O. C.

*En conséquence, la J. O. C. demande :*

### A) Les parents

1° Que les droits des parents en matière d'éducation et de formation de leurs enfants soient sauvegardés.

2° Que les devoirs des parents envers l'éducation de leurs enfants soient facilités par l'établissement d'un régime économique et social juste qui permette à chaque famille ouvrière de donner à tous leurs enfants une instruction suffisante, au moins un bon cours primaire-élémentaire.

3° Que les parents conservent sur leurs enfants l'autorité que Dieu leur a donnée jusqu'à ce que ceux-ci puissent se conduire par eux-mêmes dans le chemin de la vertu et de l'honneur. Aux parents revient donc le droit et le devoir de surveiller le choix de l'atelier, les lieux de loisirs, les amis, l'emploi du salaire, la santé physique et morale de leurs enfants, etc.

4° Que les parents donnent à leurs enfants une solide formation préventive de la pureté qui leur permettra de traverser sans sombrer la difficile période de la puberté et de l'entrée au travail.

5° Que les parents se groupent dans un vaste mouvement familial, — pour les ouvriers, la Ligue Ouvrière Catholique (L. O. C.), — afin de s'entr'aider dans l'éducation de leurs enfants et de défendre leurs droits inaliénables.

### B) Les éducateurs

6° Que les éducateurs collaborent étroitement avec les parents et les mouvements, tels que la J. E. C., la J. O. C. et la J. A. C., à la préparation des jeunes à la vie de travail.

7° Que l'enseignement que l'on donne à l'école soit réaliste et tienne compte du milieu dans lequel vivent et vivront les jeunes, afin de mieux préparer leur passage à la vie de travail.

8° Que l'on établisse à l'école même l'orientation professionnelle des jeunes.

9° Que l'on multiplie les écoles d'arts et métiers, les écoles ménagères, les écoles techniques. Que l'on facilite l'accès à ces écoles et que l'on encourage les jeunes doués de talents supérieurs, appartenant à des familles nombreuses, en multipliant les bourses, etc.

10° Que l'on organise des cours postsecondaires pour les jeunes qui ont dû quitter l'école trop tôt.

### C) Les autorités publiques

11° Que les autorités publiques orientent résolument notre législation sociale et industrielle d'après les enseignements de Léon XIII et de Pie XI, afin d'assurer la sécurité sociale des foyers ouvriers et la protection physique et morale des jeunes ouvriers du travail.

12° Que les autorités publiques rendent plus opérantes les lois existantes pour l'âge d'admission au travail, les heures de travail, les conditions de travail, le travail féminin, etc.

13° Que l'on empêche la honteuse exploitation des jeunes par les loisirs commercialisés. Que l'on favorise l'organisation de loisirs sains et éducatifs pour tous les jeunes, en encourageant les initiatives privées telles que les services des loisirs de la J. O. C., les Œuvres de Terrains de Jeux, etc.

14° Que les autorités publiques enrayerent immédiatement la plaie sociale des mères travaillant hors du foyer, afin qu'elles soient tout à l'éducation de leurs enfants.

15° Que les autorités publiques s'opposent à la conscription militaire des jeunes gens de 16, 17 et 18 ans, qui sont, à cet âge, physiquement et moralement inaptes à la vie militaire et dont l'enrôlement augmenterait le nombre de jeunes qui quittent la classe prématurément.

### D) Les patrons

16° Que les patrons se considèrent comme les premiers responsables de la moralité de leur usine et qu'à cette fin ils veillent à ne choisir que des contremaîtres chrétiens et consciencieux qui pourront continuer l'éducation des jeunes garçons et des jeunes filles qui leur sont confiés et prévenir les dangers moraux qu'amènent la promiscuité des sexes et le laisser-aller des paroles et des manières.

17° Que les patrons appliquent consciencieusement toutes les lois concernant l'âge d'acceptation des jeunes au travail, l'apprentissage, l'hygiène, la propreté, la sécurité matérielle de leurs ouvriers, l'assistance des plus jeunes,

18° Que les patrons recourent aux services d'assistants ou assistantes sociales compétents qui porteront un soin tout particulier aux plus jeunes travailleurs ou travailleuses, qui serviront de trait l'union entre les patrons et les parents, tout en contribuant au bien-être général des ouvriers et au progrès matériel de l'entreprise.

19° Que les patrons reconnaissent dans leurs usines l'existence d'unions professionnelles chrétiennes qui veulent coopérer avec eux au bien-être physique et moral de leurs ouvriers, ainsi qu'au bon rendement matériel de leur entreprise.

#### F) Les jeunes eux-mêmes

20° Que les jeunes eux-mêmes prennent sérieusement leur sort en mains et qu'ils se souviennent qu'ils sont les premiers artisans de leur propre bonheur ou malheur.

21° En conséquence, qu'ils comprennent que le succès de leur avenir exige d'eux une excellente instruction et une solide éducation chrétienne. Qu'ils ne cessent de réclamer l'une et l'autre de qui de droit.

22° Que tous les jeunes (garçons et filles) de la classe ouvrière se groupent dès la sortie de l'école dans leur mouvement, la J. O. C., où *entre eux, par eux, pour eux*, ils pourront acquérir la formation intégrale à laquelle ils ont droit, où ils trouveront tous les services qui leur sont nécessaires, où toutes leurs légitimes revendications seront officiellement et légalement représentées auprès des autorités.

23° Que tous les jeunes travailleurs et travailleuses se groupent également dans des unions professionnelles chrétiennes qui ont pour but de veiller à leurs intérêts professionnels, selon les principes établis dans *Rerum novarum*, la charte du travail.

24° Que les jeunes soient en garde contre les associations, les mouvements d'inspiration communiste qui veulent les attirer dans leurs rangs, sous de fausses promesses, pour les exploiter matériellement et spirituellement. Qu'ils s'opposent vigoureusement à leurs menées subversives et qu'ils dénoncent impitoyablement tous les corrupteurs et les exploiters de la jeunesse.

#### G) Campagne d'opinion

25° Que pour faire suite à cette « Semaine des Jeunes », une *forte, vigoureuse et persévérante campagne d'opinion* soit menée afin d'inculquer à tous: parents, éducateurs, pouvoirs

publics, patrons et jeunes eux-mêmes, le sens de leur immense responsabilité vis-à-vis de la jeunesse travailleuse qui est l'espoir de notre pays.

### III. — CONCLUSION

La J. O. C., en tant que corps représentatif de la jeunesse ouvrière, officiellement reconnue comme telle par les autorités fédérales et provinciales du pays, soumet ce programme et elle entend le poursuivre résolument en étroite collaboration avec la L. O. C. et tous les mouvements de jeunes, pour le relèvement physique, moral, religieux, intellectuel et social de la jeunesse ouvrière. Elle a conscience de préparer ainsi une classe ouvrière plus digne, plus grande et plus belle et de travailler à l'avènement d'une véritable paix pour notre société et notre pays qui seront demain ce qu'aura été aujourd'hui notre jeunesse ouvrière.

#### *Les Comités généraux :*

Pierre FOREST,  
*Président général de la J. O. C.*

Laurette LARIVIÈRE,  
*Présidente générale de la J. O. C. F.*

# NOTES

1. Il faut prendre note que notre enquête porte sur sept cents jeunes qui ne vont plus à la classe et qui ont moins de seize ans. Elle ne saurait donc être complète. En ce domaine, nous n'aurons de chiffres vraiment précis que lorsque nous connaissons les résultats de la grande enquête gouvernementale en cours.

2. Les conclusions de l'enquête de la J. O. C. sont claires: *la non-fréquentation de l'école par les jeunes est attribuable avant tout à la pauvreté des parents.* Sur le problème de la scolarité obligatoire, la J. O. C. ne s'est pas prononcée publiquement. La chose revenait à un corps plus compétent de le faire. Elle a toutefois adressé aux membres du Conseil de l'Instruction publique un supplément à son mémoire qu'on trouvera à la fin de cette brochure.

3. La guerre n'a pas amélioré les choses. M. J.-H. Leclerc, député de Shefford, le soulignait dernièrement à la Chambre des Communes. Dans un discours documenté, le député de Shefford dit que le gouvernement d'Ottawa a commis une injustice criante envers les ouvriers de la province de Québec, en stabilisant les salaires au niveau le plus bas de toutes les provinces industrielles du pays alors que de nouvelles ordonnances devaient bientôt entrer en vigueur pour hausser les salaires de base.

M. Leclerc a déclaré que les tableaux fixant les salaires dans les établissements industriels de la province étaient les suivants:

26 sous de l'heure pour	60%	des employés.
22 » » » »	25%	» »
17 » » » »	15%	» »

Par contre, le coût de la vie a augmenté d'environ 16 pour cent depuis le commencement de la guerre.

« Dans une usine de Granby (Shefford), qui emploie un nombre assez considérable d'ouvriers, la moyenne par semaine du salaire est de \$17.82, y compris le boni de vie chère; dans une autre, la moyenne est de \$17.96; dans une autre, la moyenne est de \$17.00 à \$18.00 par semaine, y compris le boni de vie chère; dans une autre, le salaire est de \$20.00 par semaine, y compris le boni de vie chère, etc.

« Les conséquences de cette situation sautent aux yeux. Comment voulez-vous qu'un ouvrier puisse élever convenablement sa famille avec des salaires de famine comme ceux que le député de Shefford a cités? Dans bien des cas, la mère doit alors prendre le chemin de l'usine et laisser ses enfants entre les mains de quelque bonne, afin de suppléer à l'insuffisance du salaire de son mari.

Souvent, dans ces familles, les enfants abandonnent tôt l'école pour chercher de l'ouvrage dans les usines à n'importe quel salaire et accroître les revenus du père. Un pareil régime conduit à la désorganisation de la famille et de la société. » (Cf. *le Droit*, vendredi 12 février 1943: « Les salaires dans le Québec », par Camille L'Heureux.)

4. *La pauvreté des parents* avant tout, et, depuis la guerre, *le travail des mères à l'usine* et *l'appât du gain* sont les grandes causes de la désertion de l'école. Les jeunes eux-mêmes, questionnés sur les raisons pour lesquelles ils ont quitté l'école, ont répondu...

*Chez les garçons :*

« Ma famille avait besoin d'argent » .....	50	%
« J'étais tanné de l'école » .....	28	%
« J'étais malade » .....	12	%
« J'avais fini le cours de l'école » .....	5	%
« Je ne m'entendais pas avec le professeur » ..	1½	%
« Je voulais rester à la maison » .....	3	%
« Je voulais étudier un métier » .....	1½	%

*Chez les filles :*

« Maman avait besoin de moi » .....	61	%
« J'étais malade » .....	21	%
« Ma famille avait besoin d'argent » .....	10	%
« Je voulais suivre des cours privés » .....	4	%
« J'étais tannée de l'école » .....	6	%
« Je me suis chicanée avec la maîtresse » .....	½	%

## Résultats d'une enquête faite par la L. O. C. dans une ville de la province

1. Cette enquête a été faite auprès d'ouvriers travaillant dans huit usines différentes. Dans ces usines, travaillent 362 jeunes garçons et jeunes filles de 15 ans en descendant, soit:

	55	jeunes	de	13	ans.
	110	»	»	14	ans.
	197	»	»	15	ans.

2. Ces enfants travaillent de neuf à dix heures par jour, six jours et parfois sept jours par semaine.

3. Ils font des travaux beaucoup trop durs pour leur force, travaillant sur des machines toujours en vitesse ou transportant des marchandises d'un département à un autre au moyen de voitures (trucks). Ces trucks pèsent 68 livres lorsqu'ils sont vides. Chargés à trois cents ou quatre cents livres, ces trucks sont poussés d'un département à un autre. Le plancher n'étant pas au niveau, ce travail demande des forces supérieures à celles de tout jeune garçon. On se permet même d'envoyer des jeunes filles sur cet ouvrage qui devrait être fait par des hommes adultes.

4. Étant donnés les besoins de la guerre, paraît-il, le travail de nuit, même pour les jeunes, serait devenu nécessaire. C'est ainsi qu'on fait travailler de nuit les jeunes en bas de seize ans en leur disant que ce n'est que pour la durée de la guerre. Un grand nombre de ces jeunes travaillent une semaine de nuit et une semaine de jour, et d'autres toujours de nuit, dix à treize heures par nuit.

5. La surveillance laisse beaucoup à désirer dans presque toutes ces usines. La plupart du temps, les jeunes garçons travaillent avec des filles. Les passages étant souvent étroits, on passe deux dans un espace de dix-huit pouces. C'est un « collage » de la sorte à la journée et il y a toujours des coins sombres qui permettent aux vicieux de faire tout le mal possible. Il y a des contremaîtres qui vont même jusqu'à dire: « Sortez avec les femmes, c'est votre affaire; mais soyez assez *wise* pour ne pas vous faire voir. » Vous pouvez voir ce qui peut se passer dans un département qui a un tel contremaître.

6. Le manque d'esprit de sacrifice des parents et l'amour de quelques piastres leur font souvent compromettre l'avenir de leurs enfants. Dans les familles nombreuses où les revenus du père sont

insuffisants, on pousse les enfants au travail afin de pouvoir arriver dans le budget. Il y en a d'autres qui sont ambitieux, ils veulent avoir tout le confort et tout le luxe possible. Alors, les jeunes sont obligés de quitter l'école à l'âge de treize, quatorze et quinze ans pour entrer à l'usine. Ailleurs, le père a parfois l'habitude de jouer aux cartes à l'argent; d'autres vont au « grill » et oublient la famille qu'ils ont à nourrir. Le soir de la paye, le salaire est souvent entamé. Le père de famille devrait penser qu'il ne doit pas imiter les dépenses folles de certaines gens. Parfois, une famille nombreuse doit payer un loyer de \$30.00 et plus afin de pouvoir se loger. Ne pourrait-on pas remédier à cela par les allocations familiales ?

7. Il y avait beaucoup moins de jeunes avant la guerre à travailler dans les usines. Ici, à X..., on les employait à partir de quinze ans. Quelques usines osaient les faire travailler de nuit et on n'exigeait pas l'application de la loi. Toutefois, il y avait avant la guerre dix fois moins de jeunes dans les usines.

8. Le travail des femmes amène bien des désordres, notamment celui de confier ses fonctions de « mère et gardienne du foyer » à une adolescente qui parfois a à peine l'âge de raison. Cette jeune enfant, évidemment, fait son possible mais ne peut assurément pas remplacer la maman auprès des enfants.

De plus on a des foyers où le père et la mère ne se voient (chose quasi étrange) qu'une fois toutes les deux semaines. Est-ce là chose normale ? Un fait : le père travaille de jour, la mère de nuit. Dans quinze jours, ce sera l'inverse. C'est l'aînée (9 ans), qui garde ses six frères et sœurs. L'après-guerre ?

## De l'instruction ou scolarité obligatoire <sup>1</sup>

---

On a beaucoup parlé d'instruction obligatoire depuis quelques années. On prétend, dans certains milieux, qu'elle est devenue nécessaire pour remédier au problème de l'abandon prématuré de la classe par un trop grand nombre d'enfants. On allègue comme principales causes de cette situation la négligence ou l'incurie des parents et la défectuosité de notre système scolaire. Des personnes autorisées prétendent que l'instruction obligatoire corrigerait ces abus et lacunes et même, dans certains milieux, on laisse entendre ouvertement qu'elle serait bientôt l'objet d'une loi pour la mettre partout en vigueur.

L'enquête approfondie menée sur la situation des jeunes par la J. O. C. depuis sa fondation, il y a plus de dix ans, et particulièrement depuis deux ans dans plus de cent quarante-cinq centres urbains, nous autorise à présenter notre point de vue sur ce sujet si important. Nous le faisons d'autant plus librement qu'on nous demande en bien des milieux quelle est notre attitude sur cette question.

... L'État peut-il imposer des sanctions en cette matière? La chose semble généralement admise de nos jours, mais il faut que ce soit pour des raisons très sérieuses. Ainsi, il est certain qu'en cas de négligence extrême et coupable de la part des parents, l'État peut intervenir et obliger les parents négligents à maintenir leurs enfants à l'école, par des sanctions pénales, le bien commun exigeant alors une telle mesure. Mais on doit n'en venir là que dans les cas extrêmes, pour de graves motifs, après que les autres moyens, éducation populaire, persuasion ou autres, se sont avérés inefficaces.

Mais autre chose est la reconnaissance de ce principe d'obligation dans les cas particuliers que nous venons de mentionner, et autre chose est l'*opportunité* de l'application de ce principe. Or, nous croyons que cette mesure préconisée de l'instruction obligatoire est *inopportune* parce que les principaux motifs allégués ne sont pas assez graves et qu'ils ne sont pas ce qu'on laisse entendre, et aussi parce qu'on n'a pas pris tous les autres moyens possibles pour améliorer la situation déplorée.

L'étude objective de notre Mémoire sur la situation des Jeunes qui quittent la classe avant seize ans montre bien que *nos défi-*

---

1. Extrait du Supplément au « Mémoire de la J. O. C. sur le Problème des Jeunes qui ne fréquentent plus l'école » (14 décembre 1942).

*ciences scolaires en ce qui regarde l'abandon hâtif de la classe sont avant tout d'ordre économique et que les remèdes à apporter doivent être logiquement de même ordre.*

D'après l'enquête que nous avons menée en 1941 auprès de sept cents pré-jocistes ou jeunes ayant quitté l'école entre l'âge de dix et seize ans, c'est l'exception seulement qui l'ont fait pour raison de négligence ou d'insouciance de la part des parents. La plupart désirent une bonne instruction pour leurs enfants, sachant que c'est le meilleur héritage, sinon le seul, qu'ils puissent leur donner. Dans la plupart des cas, au contraire, c'est la pauvreté et la nécessité qui forcent les parents à retirer leurs enfants de l'école pour les aider eux-mêmes à « arriver ». Il faut avoir été élevé dans une famille pauvre, pour bien comprendre qu'avec le salaire insuffisant du père et cette vie de privations qui en est la suite fatale, on ait hâte que les enfants puissent aider, surtout si, pour comble de malheur — c'est le cas le plus fréquent — la famille est grevée de dettes!

(Le document cite ici le « Mémoire » pour prouver l'avancé que le père de famille n'a pas un salaire suffisant. En conclusion, il manque en moyenne \$700.00 par année à une famille ouvrière pour « arriver ». Nous renvoyons au Mémoire sur ce point.)

... La cause principale de l'abandon précoce de l'école pour nos jeunes est donc bien *la pauvreté des parents. Qu'on améliore la condition de la famille ouvrière canadienne-française*, qu'on lui donne un salaire vital auquel elle a droit, qu'on la traite simplement avec justice sociale, et *l'on verra la question de la fréquentation scolaire réglée du même coup*. Cette conclusion reçoit un puissant confirmatur dans le fait constaté par la même enquête, que c'est dans les familles nombreuses et les plus pauvres qu'on abandonne la classe à un âge plus jeune... D'autres associations et des experts en matière scolaire qui ont mené des enquêtes sur ce triste problème, en sont venus d'ailleurs à la même conclusion: c'est la pauvreté qui est la principale cause de nos déficiences scolaires en ce qui regarde l'abandon prématuré de la classe.

... On nous permettra d'insister sur quelques-uns des moyens que nous proposons.

a) Que l'on applique immédiatement un programme de relèvement économique de nos familles ouvrières en les traitant avec élémentaire justice sociale.

b) Que nos institutrices soient convenablement rémunérées, etc.

c) Que les impôts scolaires soient répartis de telle sorte qu'ils favorisent les familles nombreuses et ne soient pas une surcharge

à leurs nombreuses obligations. Ainsi que les octrois soient répartis d'après l'assistance moyenne des élèves et non pas, comme autrefois, d'après la population des municipalités, ni même d'après le nombre des enfants inscrits à l'école. De semblables lois existent aux États-Unis, particulièrement au Missouri, et elles se sont révélées très efficaces pour accroître le chiffre de l'assistance ainsi que la longueur de l'année scolaire.

d) Que l'on favorise l'organisation de services sociaux qui collaboreraient avec l'école pour favoriser la fréquentation scolaire.

e) Que l'on mette tout en œuvre pour intéresser davantage les parents à l'éducation et à l'instruction de leurs enfants, par voie de persuasion et de conviction. Cet intérêt sera conditionné par la connaissance qu'on leur donnera du rôle de l'école, de son fonctionnement, des programmes scolaires, etc. Cet intérêt se développera rapidement — l'expérience a été concluante dans certaines paroisses — si l'on sait multiplier les occasions pour les parents d'entendre parler de ces sujets et de venir en contact avec la vie et la direction de l'école. On ne s'occupe bien que de ce que l'on connaît bien. Tenir les parents dans l'ignorance du problème scolaire, c'est tuer cette sympathie active que l'école doit nécessairement développer chez le peuple.

Cette formation des parents à leurs devoirs si graves en matière d'éducation serait grandement favorisée, il nous semble, par la création d'une association d'éducation des parents du Québec, sur le modèle de celles des provinces de l'Ontario et de l'Ouest, mais qui aurait pour but spécifique de promouvoir de toutes façons l'éducation même des parents et la défense de leurs droits et intérêts en matière scolaire. Une telle association s'assurerait la collaboration des mouvements ou œuvres qui s'occupent déjà activement des problèmes d'éducation tels que la Ligue Ouvrière Catholique, la Ligue Indépendante Catholique, l'École des Parents, l'Institut familial et tous nos mouvements d'Action catholique de jeunes.

*On ne réussira parfaitement à améliorer toutes les déficiences dans le domaine de l'instruction et de l'éducation que le jour où on aura amélioré les conditions économiques de vie des parents et où on les aura amenés à s'occuper pour de bon de leurs affaires.*

Pour toutes ces raisons, la J. O. C. croit qu'il n'est pas opportun d'instituer à l'heure présente une loi décrétant l'instruction ou scolarité obligatoire.

Réponse de la L. O. C.  
à une enquête nationale faite par le « Financial Post »  
sur la criminalité juvénile

Montréal, 24 octobre 1942.

M. John Langdon,  
Eastern Editor, « The Financial Post »,  
Dominion Square Bldg, Montreal.

CHER MONSIEUR LANGDON,

*En réponse à votre télégramme du 22 courant, voici dans les grandes lignes le programme de la J. O. C. et de la L. O. C. (Jeunesse Ouvrière Catholique, Ligue Ouvrière Catholique), corps représentatifs de la classe ouvrière, pour enrayer l'augmentation de la criminalité juvénile et pour préparer efficacement l'après-guerre.*

1. Éviter la dislocation des familles causée par l'enrôlement des pères et le travail des mères.

2. Ne pas attirer les jeunes garçons ou jeunes filles de treize, quatorze, quinze ans dans les industries par des salaires trop élevés ou autrement.

3. Maintenir les professeurs à leur tâche essentielle d'éducateurs.

4. Intensifier et développer les œuvres de jeunesse consacrées à la formation et protection des jeunes; leur laisser les chefs indispensables à leur développement.

5. Appuyer les œuvres d'éducation familiale et les services sociaux qui travaillent à dépister et enrayer les facteurs de délinquance conduisant à la criminalité.

6. Compléter notre système de Cour Juvénile par des cliniques de psychiatrie.

7. Remédier à la crise du logement aggravée par la guerre.

Veillez me croire, cher monsieur, votre respectueusement dévoué  
au service de la classe ouvrière,

Victor-M. VILLENEUVE, O. M. I.,  
Aumônier général de la J. O. C. et de la L. O. C.

(Financial Post, Toronto, le 7 novembre 1942.)

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

165. *L'Union ouvrière*.  
Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations*.  
R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada*.  
E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration*.  
Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hiver*. Albert Rioux
170. *Le Cinéma*. Oscar Hamel
171. *La Crise protestante*.  
R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique*.  
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie inférieure*. Péninsulaire
175. *Chefs ouvriers catholiques*. L. G. Hogue
176. *La Mission sociale de l'hygiène*.  
Dr J.-A. Baucouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada*. E. S. P.
178. *Rotary et Maçonnerie*. E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage*.  
R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme source de richesse*.  
Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse*.  
Dr J.-C. Bourgoïn
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche*.  
Joseph Risi
- 183-184. *La Paroisse au Canada français*.  
R. P. Adélar Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique*.  
Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada*.  
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles*.  
Mme W Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité*.  
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité*.  
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien*. E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi*.  
Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale*.  
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins*. Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse*.  
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux*. S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche*. XXX
198. *Pour nos enfants*. Sœur Marie Hadelin, etc.
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques*. XXX
200. *Pour le bon journal*.  
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique*.  
E. Mercier et G. Ladouceur
- 202-203. *L'Apostolat laïque*.  
R. P. Archambault, S. J.
- 204-206. *Instruction ou Education*. Esdras Minville
206. *En Russie soviétique*. E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibokhesique*. E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat*.  
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*.  
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien*. R. P. Adélar Dugré, S. J.
213. *L'Etat et la morale publique*. Léo Pelland
- 214-215. *L'Etat et le mariage*. Juge C.-E. Dorion
216. *L'Action sociale des prêtres de Belgique*.  
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste*. E. S. P.
219. *Pour la colonisation*. E. S. P.
220. *Le Règne communiste*.  
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la paix*. E. S. P.
222. *La Famille*. R. P. C. Rutché, C. S. Sp.
- 223-224. *Le Plan quinquennal*.  
Entente Internationale
225. *La Profession agricole*.  
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité*.  
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer*.  
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma*.  
E. S. P.
230. *L'Action catholique et l'Épargne populaire*.  
E. Poirier et W Guérin
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada*.  
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation*.  
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation*. Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*.  
Abbé Philippe Perrier
242. *La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.*  
Mgr Georges Gauthier
- 243-244-245. *Le Mouillage du capital*.  
Adrien Gratton
- 251-252. *Journées anticommunistes — I*. E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II*. E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada*.  
R. P. Archambault, S. J.
256. *L'Organisation corporative*. Eugène Duthoit
257. *Le Chômage de la jeunesse*. E. S. P.
- 258-259. *Déclaraton — Thèses — Statuts*.  
Ligue de la Classocratie
260. *Le Scoutisme*. R. P. Oscar Bélanger, S. J.
261. *L'Apôtre laïque*.  
R. P. Thomas Pinal, C. SS. R.
262. *Le Komintern*. Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei »*.  
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales*. Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou*. E. S. P.
266. *La Crise libératrice*. R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada*.  
R. P. Archambault, S. J.
268. *L'Ordre corporatif*.  
A. Muller, S. J., et E. Duthoit
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*  
En collaboration

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

271. *Caisse populaires et rédemption sociale*. Cardinal Villeneuve, C. Vaillancourt et E. Poirier
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada*. . . . . Eadras Minville
273. *L'Orientalisation professionnelle*. . . . . Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi contre le communisme*. . . . . E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels*. . . . . R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste*. . . . . P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne*. . . . . Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée*. . . . . R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Dilecti Redemptoris » et « Mit brennender Sorge »*. . . . . S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques*. . . . . Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne*. . . . . Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique*. . . . . Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique*. . . . . E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel*. . . . . Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada*. . . . . R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural*. . . . . Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative*. . . . . P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praeslantissimum »*. . . . . S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique*. . . . . Jean Filion
293. *Pour que vive notre français*. . . . . P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses*. . . . . R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale*. . . . . P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français*. . . . . Olivier Asselin
297. *Pour un ordre nouveau*. . . . . Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste*. Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance*. . . . . Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises*. . . . . Mgr Wilfrid Lebon
- 301-302. *Le Comité paroissial*. . . . . R. P. Archambault, S. J.
303. *Une enquête sur le communisme à Québec*. . . . . Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire*. . . . . François-Xavier Boudreau
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente*. . . . . S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporatisme professionnelle*. . . . . Maximilien Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde*. . . . . E. S. P.
308. *La Paix*. . . . . S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre*. . . . . R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus »*. . . . . S. S. Pie XII
311. *Tempérance*. . . . . Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative*. . . . . F.-A. Angers, L.-M. Gouin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent*. . . . . Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique*. . . . . R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social*. Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien*. . . . . S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social*. . . . . R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique*. . . . . R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme*. . . . . R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites*. . . . . Jean Guiraud
323. *L'Education nationale*. . . . . Abbé Paul-Emile Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique*. . . . . R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France*. . . . . E. S. P.
326. *La Communion des saints*. (Allocutions et lettres, I) . . . . . S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France*. . . . . Georges Pernot
328. *La Restauration sociale*. . . . . Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste* (Allocutions et lettres, II) . . . . . S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques*. . . . . E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII*. . . . . R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française*. . . . . E. S. P.
334. *La Société contemporaine*. . . . . Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau* (Allocutions et lettres, III) . . . . . S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique*. . . . . M. Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie*. . . . . S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail*. . . . . E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Souffrir* (Trois-Rivières). . . . . Abbé Charles-Edouard Bourgeois
340. *Sa Sainteté le Pape Pie XII* (Lettre pastorale collective et mandement) . . . . . Nos Evêques
341. *Providence divine* (Allocutions et lettres, IV) . . . . . S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre*. . . . . E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant?* . . . . . S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal* (Allocutions et lettres, V) . . . . . S. S. Pie XII
345. *Le droit de Suffrage*. . . . . Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie*. . . . . B. S.
347. *L'organisation corporative au service de la démocratie*. . . . . M. Maximilien Caron
348. *Les bienfaits du mariage* (Allocutions et lettres, VI) . . . . . S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres*. . . . . Mgr Desranleau
350. *Petit guide moral du législateur*. . . . . P. Richard Arès, S. J.
351. *Le problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école*. . . . . J. O. C.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.